ART. 15 N° 262

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 262

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier, Mme Anthoine, M. Marleix, Mme Bassire, M. Teissier et M. de la Verpillière

ARTICLE 15

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« L'agence de la biomédecine remet un rapport annuel au Parlement sur l'avancée des travaux français sur les cellules souches pluripotentes induites. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France, en se concentrant sur la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires a pris un gros retard sur les cellules iPS. Plusieurs essais cliniques sont en cours dans le monde sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), la maladie de Parkinson, les lésions de moelle épinière, la maladie d'Alzheimer etc. Aucun n'est mené par la France. Il est temps de rattraper ce retard et de promouvoir les recherches sur les cellules iPS.